

## ANNEXE TARIFS 2025

Les différents tarifs appliqués sont déterminés et actualisés par le SERPN (délibération du 14/11/2024 pour application au 01/01/2025)

### Prix de l'eau potable

		TARIF H.T.
Abonnement annuel au service de l'eau selon diamètre du compteur	Diamètre 15-20	61,20 €
	Diamètre 25-40	135,66 €
	Diamètre 50-60	543,66 €
	Diamètre 80	1088,66 €
	Diamètre supérieur ou égal à 100	1359,66 €
Consommation par m <sup>3</sup>	Tranche 0 à 30 m <sup>3</sup>	2,00 €
	Tranche 31 à 80 m <sup>3</sup>	2,20 €
	Tranche 81 à 120 m <sup>3</sup>	2,30 €
	Tranche 121 à 200 m <sup>3</sup>	2,40 €
	Tranche supérieure à 200 m <sup>3</sup>	2,50 €

A toute facture d'eau potable il convient d'ajouter les **taxes prélevées pour le compte de l'Agence de l'eau** pour lesquelles la réglementation en vigueur s'applique :

– **La redevance prélèvement sur la ressource**

Montant facturé par l'Agence de l'Eau pour cette redevance au titre de l'exercice précédent divisé par le volume total facturé aux usagers.

**Taux 2025 : 0.12€ HT/m<sup>3</sup>**

– **La redevance pour « consommation de l'eau potable »**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau du 21 juin 2024 et le comité de bassin Seine-Normandie du 2 juillet 2024 se sont prononcés pour la fixation des tarifs ci-après :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Tarif en € HT/m <sup>3</sup>	<b>0,46</b>	0,34	0,34	0,34	0,34	0,34

– **La redevance « performance des réseaux d'eau potable »**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau du 21 juin 2024 et le comité de bassin Seine-Normandie du 2 juillet 2024 se sont prononcés pour la fixation des taux de base ci-après :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Tarif en € HT/m <sup>3</sup>	0,085	0,148	0,148	0,148	0,148	0,148

Calcul du taux = taux de base x coefficient de modulation (0,2 à 1 selon les indicateurs de performance de l'année N-2 du service gestionnaire en eau).

L'année 2025 étant la première année de mise en place de cette redevance, le coefficient de modulation est fixé à 0,2.

**Taux 2025 : 0,017 €HT/m<sup>3</sup> (0,085 x 0,2)**

## Tarifs services et prestations

	TARIF H.T.
Mise en service du branchement (ouverture)	50,00 €
Frais de mutation (sans déplacement d'un agent) à la charge du nouvel abonné	20,00 €
Étalonnage du compteur (si non défectueux)	200,00 €
Remplacement du compteur de diamètre inférieur à 30 (sous la responsabilité de l'abonné)	200,00 €
Remplacement du compteur de diamètre supérieur à 30 (sous la responsabilité de l'abonné) Prix d'achat du compteur dans le cadre du marché signé avec le fournisseur, augmenté du présent forfait pour déplacement et prestation de l'agent SERPN.	100,00 €
Déplacement d'agent non justifié (dégâts après compteur à la charge de l'abonné)	200,00 €
Remplacement de la tête radio émettrice du compteur (disparition ou endommagement)	250,00 €
Déplacement d'agent pour relève d'un compteur lorsque l'abonné refuse le changement de son compteur	200,00 €
Forfait d'accès à l'eau aux gens du voyage : par véhicule et par famille par 7 jours d'occupation, en l'absence de refus du maire	10,00 €